Saint-Aubin-en-Bray (60) : un éleveur condamné en appel à verser 102 000 euros de dommages et intérêts à des voisins à cause du bruit et de l'odeur de ses vaches

09/03/2022 à 18h42



Après un combat judiciaire de plus de dix ans, un éleveur de Saint-Aubin-en-Bray (Oise) Vincent Verschuere, a été condamné en appel à verser 102 000 euros de dommages et intérêts à des voisins. Ces derniers se plaignaient du bruit et de l'odeur de ses vaches depuis l'agrandissement de sa ferme situ**ée au cœur du village. La cour d'appel d'Amiens a confirmé, mercredi 9 mars, la décision du tribunal de Beauvais de 2018, qui avait reconnu en première instance les "troubles anormaux de voisinage".*"Je n'ai pas cet argent sur mon compte. Cela veut dire la fin de mon exploitation*", dit l'homme de 33 ans. Le procès était très suivi par le monde agricole, craignant qu'il ne fasse jurisprudence dans les conflits opposant riverains et agriculteurs.**

"*Je suis dépité, c'est un grand sentiment d'injustice*", a réagi Vincent Verschuere, agriculteur de 33 ans. Pour lui, ce procès était "celui de la dernière chance". "J***e n'ai pas cet***

argent sur mon compte. Cela veut dire la fin de mon exploitation.”

“*On est sous le choc de ce très mauvais signe donné à la production de lait et de viand*e”, dit le vice-président de la FNSEA, Luc Smessaert, lui-même éleveur laitier dans l’Oise. “*C’est une ferme familiale, qui avait fait un gros effort d’intégration paysagère. On ne peut pas dire ‘il faut manger local’ et bloquer l’activité de nos campagnes*“, dit-il, appelant à développer des chartes de bon voisinage pour préserver le vivre-ensemble.

La cour d’appel n’ordonne pas la démolition des hangars, mais demande à l’éleveur de trouver “*des solutions techniques*” d’ici à trois mois pour diminuer les nuisances. “*Cela veut dire retirer les bêtes des hangars*“, indique Vincent Verschuere. “*Je ne pourrai donc plus travailler*.”

fancetvinfo